

POUR UNE EPISTEMOLOGIE DE LA NOTION DE QUALITE DE LA VIE*

Michelle Durand

1. Néologismes et faits sociaux

Dans le courant d'opinion qui a mis à la mode la qualité de la vie, des mots nouveaux sont apparus : environnement, cadre de vie, qualité de la vie, nuisances, substrats de nouveaux concepts et de nouvelles perceptions sociales. Leur champ sémantique a des frontières floues propres à décourager les amateurs de lexicologie, car il reste ouvert à des phénomènes sociaux en pleine évolution. Il est significatif que les différents groupes sociaux s'approprient les nouveaux termes pour leur donner des contenus spécifiques ou extensifs.

Pour saisir leur sens et leur portée sociologique, il faut considérer que leur apparition est en elle-même un phénomène social. Selon la même hypothèse, leur évolution, leur histoire linguistique et sociale, sera révélatrice de faits sociaux.

1.1. De l'environnement

La plupart des mouvements qui s'intéressent au cadre de vie se donnent un champ d'action volontairement très large et non limitatif; c'est un champ en quelque sorte sociologique plutôt que spécifique, susceptible de s'étendre en fonction de l'analyse de la situation. On sait que les mouvements de sauvegarde de la nature prennent en charge non seulement la préservation de la forêt, par exemple, mais aussi la lutte contre les pollutions qui détruisent les conditions de vie animale et humaine, y compris celles qui touchent le consommateur.

Pour désigner ce champ extensif, il fallait un mot nouveau suffisamment indéterminé quant à son contenu, mais en même temps suffisamment suggestif d'un "rapport" de l'homme à l'ensemble de la création sociale. Un mot a eu la préférence, au moins au départ, c'est le mot "environnement". Les résonances entre son sens initial, à rechercher en l'occurrence dans l'histoire de l'art, et sa transposition dans le domaine socio-politique sont évidemment de nature à faire mieux comprendre comment ce choix s'est opéré et à faire sentir sa spécificité.

Selon l'*Encyclopedia universalis*¹, l'"environnement" est un mot emprunté au Pop Art américain : en 1959 "le jeu de l'environnement consistait à réunir des objets d'usage courant, voire des déchets, dont l'agglomération constitue l'oeuvre d'art". L'ensemble de l'oeuvre reconstitue symboliquement un environnement physique, par exemple certaine forme d'urbanisme, ou politique, par exemple la guerre.

On perçoit déjà à cette époque deux implications du sens que le mot gardera au cours de ses pérégrinations vers les sciences humaines. Tout d'abord une certaine forme d'indétermination concrète : les objets du Pop'Art sont des objets concrets, mais ils peuvent être "n'importe quoi". Tout peut devenir un environnement. Cependant, ces objets ne le deviennent vraiment (et c'est la deuxième nuance) que par la conscience : ces objets sont des symboles. L'oeuvre du Pop'Art offre un ensemble structuré de symboles qui évoque un environnement humain. Une structure de béton symbolise les rapports de la vie quotidienne et de l'urbanisme. L'"imagerie de la guerre"² rend présent pour le spectateur le côtoiement d'une société de consommation anonyme symbolisée par les commodités et l'indifférence d'un distributeur de Coca-Cola et les réalités de la guerre toujours présentes symbolisées par deux pierres tombales (l'une à la mémoire des soixante-quinze pays autrefois indépendants et aujourd'hui disparus, l'autre évoquant le péril des brûleurs atomiques qui plane sur l'avenir).. Le Pop'Art, c'était l'expression d'une sensibilité à l'environnement humain et dans cette voie tout l'*American way of life* pouvait être mis en scène et offert à la conscience des spectateurs. Ces oeuvres qui avaient abandonné tout caractère esthétique au profit d'un réalisme contemporain utilisaient le pouvoir symbolique de l'environnement construit pour révéler par un choc psychologique un environnement réel mais non encore perçu. La création de structures nouvelles devenait un langage pour l'expression d'environnements nouveaux à la manière dont différentes struc-

turations perceptives découvrent des paysages nouveaux.

Après son importation en Europe, c'est l'architecture qui s'empare du terme. On fait des expériences spatiales. L'oeuvre perd son sens symbolique d'une sensibilité à un environnement humain, on se tourne vers la création d'espaces nouveaux. Une oeuvre architecturale et sculpturale présentée à la Biennale de Paris en 1961, "L'espace pour autre chose"³, a un titre évocateur. On est passé d'un sens passif du terme à un sens actif.

Là encore, on va se dégager d'une certaine esthétique. Créer un environnement n'est pas "représenter" un espace, fût-il imaginaire, mais créer des espaces nouveaux qui ont un pouvoir structurant. Si l'on se réfère à la fonction première de l'architecture, ce sont des oeuvres proprement architecturales. En ce sens, elles s'opposent à la sculpture ou la peinture indépendantes de l'architecture, elles retrouvent l'espace à trois dimensions et de même que les environnements américains selon l'expression de J. Russel, "elles dépassent la peinture accrochée au mur"⁴.

Sans entrer dans les querelles d'art que laissent deviner ces nouvelles conceptions, il faut noter que le dépassement de la représentation esthétique se retrouvera dans l'usage du mot en sciences humaines. Les sciences de l'environnement ne sont évidemment pas des sciences du paysage. Quand le mot arrive en sciences humaines, le saut qualitatif est fait et c'est précisément ce saut qui le fait adopter. Pour les sciences humaines, l'environnement sera une structure construite qui a un "pouvoir" social. Ce n'est pas seulement une fresque sur laquelle se déroulerait la vie sociale. C'est, si l'on accepte le pléonasse, "une structure structurante", qui va avoir un pouvoir organisateur et un pouvoir modificateur sur tout ce qui l'entoure et qu'elle structure par définition.

En ce sens le mot convenait parfaitement aux sciences humaines, plus sociologique, plus politique que ne l'est la notion d'urbanisme dont l'usage est plus technique, même si cette technique assimile dans ses règles et ses objectifs un certain nombre de besoins humains ou urbains.

Quand les architectes construisent une tour, ils ne pensent pas réaliser "un environnement"; cependant ce cloisonnement arbitraire des rôles est une simple commodité technocratique car ils vont bien évidemment se préoccuper de l'"environnement" de leur édifice et,

à l'inverse, modifier l'environnement préexistant. Ce pouvoir modificateur n'est pas seulement une modification de paysage; il atteint les éléments de l'environnement dans leur être même.

Dans le cas de la tour, les villas alentour vont perdre leur propres dimensions pour retrouver des dimensions nouvelles et relatives. Dans le cas d'une population, l'organisation de l'espace va avoir un effet sur les modes de vie et la culture. C'est pourquoi les mouvements qui s'intéressent d'une manière ou d'une autre à l'environnement vont combattre sur deux plans : celui des options politiques et de pouvoir organisateur et celui des normes culturelles.

Le mot devient courant en français dans son sens architectural dans les années 1966—1967 et notamment avec la "plate-forme revendicative" des élèves de l'école des Beaux-Arts de Paris qui réclament une *faculté* de l'environnement, rappelant les beaux-arts à leur fonction sociale. Il est devenu plus politique et même les sciences de l'environnement apparaissent comme un rassemblement opérationnel, plutôt que scientifique. On désigne par cette locution la sociologie, la géographie humaine, l'économie et même l'histoire de l'art, soit un ensemble de sciences humaines ayant un rapport avec "l'acte de bâtir" des espaces.

Ce qui a en définitive prévalu est le sens architectural du terme et son acceptation de structure planificatrice. Cette notion devait prendre une importance accrue en sciences humaines avec la conscience qu'il n'y a plus d'espaces naturels, mais seulement des espaces socialisés, aménagés, voire "protégés". Dans une nature de plus en plus accaparée, contrôlée, exploitée, dans un monde construit, l'environnement devient une notion de plus en plus politique. C'est dans cette acception qu'il a été utilisé par la plupart des acteurs, et en premier lieu par le ministère de l'Environnement, pour qui il s'agit surtout de planifier, préserver, contrôler tout ce qui touche à l'environnement rural ou urbain. Mais celui-ci est évidemment devancé et concurrencé dans sa tâche par l'Aménagement du territoire et par les initiatives privées. C'est pourquoi sa tâche s'avère réduite à une tâche de contrôle et à des actions de protection de la nature.

C'est en raison de cette connotation de protection de la nature que certains groupes sociaux, pourtant mobilisés sur l'*environnement humain*, ont abandonné le mot environnement; c'est en particulier le cas de *syndicats*. La C.F.D.T. par exemple le remplacera par cadre de vie ou même "structures bâties" pour signifier que l'environne-

ment, ce n'est pas la nature, mais d'abord les villes, les routes, les parcs, les systèmes de transport. Il n'y a plus de nature sauvage, mais une nature travaillée, aménagée, le rapport de l'homme à la nature a été médiatisé par l'action de l'homme. L'environnement est un environnement reconstruit, l'espace naturel n'est plus qu'un espace protégé. De même, la C.G.T. surbordonne le terme d'environnement à celui de cadre de vie, marquant ainsi que la protection de la nature n'est qu'un aspect partiel de l'aménagement du milieu humain, et que c'est en fonction des besoins sociaux que l'aménagement et la protection de la nature doivent être conçus.

D'autres groupes sociaux rejettent le mot environnement justement en raison de sa connotation politique d'aménagement de l'espace au profit de la défense de la "nature", la vraie, celle que l'aménagement détruit.

L'émergence du mot environnement dans le domaine politique et sa diffusion sociale ont-elles consacré un nouveau rapport institutionnel à la nature d'une part, et à l'organisation sociale d'autre part ? Est-elle le présage ou le balbutiement d'une nouvelle civilisation ? Volonté populaire de création d'un espace pour autre chose ?

1.2. Des nuisances et de la qualité de la vie

Nous avons vu que le mot environnement est devenu un mot politique. Cependant, ce ne sont pas des politiciens qui l'ont d'abord adopté. Il s'est imposé par un phénomène de conscience. B. de Jouvenel dit : "C'est la conscience des nuisances qui a contribué à mettre l'environnement à la mode⁵ ." Alors que la pollution est un terme objectif et s'avère parfaitement mesurable par des moyens techniques, la "nuisance" a un aspect *subjectif*.

L'histoire du mot, l'évolution de sa définition juridique, puis son passage en sciences sociales montrent comment cette connotation subjective a permis l'ouverture à un champ d'expression beaucoup plus vaste qui va jusqu'à désigner comme nuisances "tous les effets nuisibles dont on a pris conscience, individuellement ou collectivement."

Selon Littré, le mot nuisance (qualité de ce qui nuit) apparaît en France dès le 12^e siècle et semble désigner surtout "l'effet néfaste de produits". Il garde ce sens dans le domaine de la médecine du travail, où la recherche des nuisances particulières va se dévelop-

per avec la constatation des risques encourus dans certaines professions, tels que la silicose et le saturnisme, du fait du contact avec des produits nocifs. Le terme est repris en Angleterre au moment de l'industrialisation, lors de l'établissement d'une législation sur les établissements insalubres⁶. Nous devons le reprendre aux Anglais dans cette acception de pollution industrielle⁷.

De son côté le droit administratif s'est longtemps contenté de considérer "les troubles de voisinage" régis par les articles 1382—1383-1384, 1er alinéa du Code civil qui s'attachaient à fonder d'une part le dommage de fait, la dégradation des choses, d'autre part, à fonder la responsabilité civile du dommage : "Tout fait quelconque de l'homme qui a causé à autrui un dommage oblige celui-ci par la faute duquel il est arrivé à la réparer", et "chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par son imprudence ou sa négligence".

Plus récemment, une note de jurisprudence⁸ affirme ce qu'elle appelle "la théorie des troubles du voisinage". On lit à cet égard : "La troisième chambre civile de la Cour de cassation se refuse à inclure l'obligation de réparer les dommages entre voisins dans la catégorie classique de la responsabilité du fait des choses. Elle a choisi la voie originale consistant à affirmer l'indépendance de la responsabilité pour trouble de voisinage par rapport à celle qui résulte de l'article 1384, 1er alinéa du Code civil... La jurisprudence est aujourd'hui bien fixée; le dommage apparaît comme l'élément constitutif essentiel de cette responsabilité spéciale. Ni la faute, ni la garde d'une chose ne sont nécessaires. Mais ce dommage causé au voisin doit atteindre un certain degré de gravité. Il doit selon la formule maintenant classique qu'emploie la Cour de cassation "excéder les troubles ou les inconvénients normaux du voisinage". La difficulté consiste bien évidemment à déterminer le degré à partir duquel un trouble devient anormal; c'est au juge qu'incombe cette délicate mission de fixer la limite". Ainsi est établi à travers la responsabilité du juge l'aspect subjectif de la nuisance. Certes, ce n'est pas le plaignant qui fixe la limite du normal, ni même l'appréciation purement personnelle du juge, mais pour apprécier le dommage, le juge ne peut se référer en fait qu'à des normes socialement reconnues. A défaut de réglementations précises, il devra se référer à des modes de vie, à des us et coutumes, à la sensibilité collective d'une population qu'il connaît bien.

Ainsi, on a pu considérer l'implantation d'un cimetière dans un

quartier résidentiel comme causant aux voisins "un trouble grave de nature à affecter sensiblement leurs conditions d'existence sur le plan moral et à déprécier la valeur de leur propriété" (Aix, 1er février 1971)⁹. De même, on a pu considérer que le fait qu'un immeuble de seize étages perturbe la réception des émissions de télévision chez les voisins constitue une gêne exceptionnelle dépassant les inconvénients normaux du voisinage.

Comme on le voit par ces exemples, la notion de "troubles normaux" ou "anormaux" fait référence à une subjectivité collective reconnue. Sera en définitive considéré comme anormal ce qui est socialement reconnu comme un dommage biologique, psychologique ou social.

Devant ce problème, les juristes qui désirent s'appuyer sur des critères objectifs plutôt que sur leur propre appréciation de la norme ou de la subjectivité sociale, se tournent vers les sciences exactes pour qu'elles fournissent des repères objectifs et fixent des taux plafond de pollution, de bruit, de concentration urbaine scientifiquement supportables ou médicalement autorisés. Ainsi s'explique le développement considérable des recherches et réglementations nationales dans les différents secteurs touchés par la pollution. Dans le domaine du travail, la définition des "nuisances" échappe à cette subjectivité dans la mesure où la recherche préventive se préoccupe essentiellement des nuisances dont on peut démontrer les effets sur l'organisme humain.

Cependant, on va retrouver cette subjectivité au niveau de la détermination, fondée sur le risque statistique, des seuils admissibles de substances toxiques. Les seuils de tolérance des nuisances varient d'un individu à l'autre, ce qui fait que ces taux ne peuvent être définis qu'à l'intérieur de certaines limites. Ils varient aussi d'un état à l'autre suivant les normes sociales ambiantes et selon le passé juridique. Dans le domaine du travail, où la détermination des seuils de nuisance se fonde sur des données chiffrées et expérimentales, on constate des divergences entre pays dans la définition des limites au-delà desquelles le risque est considéré comme "intolérable"¹⁰. On peut faire la même constatation au niveau des activités collectives. Telles entreprises refuseront telle implantation géographique en raison de l'incompatibilité de leur production avec la pollution ambiante par exemple, alors que d'autres s'en accommoderont.

Il y a donc là une indétermination qui nécessite un examen

spécifique du dommage subi plutôt que l'application d'une réglementation. Pour ce qui est des nuisances collectives, on a tenté de mesurer la nuisance subjective, en prenant le cas de la pollution atmosphérique. Cette dernière est alors mesurée par le pourcentage de gens qui se déclarent incommodés par la pollution de l'air. Ce procédé ne résout pas vraiment le problème du juge, car peut-on considérer qu'il y a un pourcentage acceptable de gens que l'on peut laisser incommodés ou asphyxiés ? A cela s'ajoute le cas des pollutions ou nuisances dont nous n'avons pas conscience (énergie atomique, toxicité de produits alimentaires) ou celles dont on ignore les conséquences à terme.

Sociologiquement, la notion de nuisances a acquis une dimension collective : on parle des nuisances de la vie urbaine pour les citadins, de pollution régionale de l'atmosphère, des préjudices causés à toute la population d'un littoral pollué par une usine. Son adoption correspond à un besoin né de changements dans la civilisation de la société industrielle. Dans le même mouvement "nuisances" acquiert un sens extensif aux nuisances physiques causées par les fumées, les bruits, les ondes, les produits toxiques auxquels s'ajoutent les nuisances psychologiques comme l'action persuasive de la publicité. Parallèlement, on assiste à une extension considérable du champ d'appréhension du droit administratif dans le domaine de la lutte anti-pollution par exemple au plan local, national ou international. La mise à jour du dictionnaire juridique 1974 nous indique ce sens extensif et cette dimension collective : "Par nuisances, on désigne les troubles de plus en plus grands qui portent atteinte à la vie collective du fait des moyens modernes de l'industrie et de ses conséquences sur la société".

Dans l'opinion publique, la conscience des nuisances s'est étendue à tous les effets négatifs des actions humaines sur la vie sociale et sur les équilibres biologiques naturels, véritable phénomène de conscience collective. Selon B. de Jouvenel, nuisances "s'applique à tous changements du milieu physique, apportés par l'action humaine et généralement ressentis comme défavorables"¹. Dans une société techniquement avancée, même les catastrophes naturelles sont scandaleuses si l'opinion soupçonne que les mesures techniques pour y parer pouvaient être prises. A plus forte raison les nuisances ressenties dans la vie quotidienne de travail et dans la vie urbaine sont-elles vécues comme des préjudices insupportables.

La conscience des nuisances présentes contribue aussi à déve-

lopper la vigilance quant aux nuisances futures; la conscience écologique est née en partie de cette prospective. La conférence internationale de l'O.N.U. qui s'est tenue à Stockholm en juin 1972 devait pousser la conscience des dangers de notre modèle de société industrielle à son point le plus élevé, mais en même temps affermir la conviction que toutes ces apocalypses sont évitables et que la préservation de l'environnement est avant tout un problème politique.

Il ne fait pas de doute que le développement économique et la maîtrise de techniques de plus en plus puissantes, de plus en plus efficaces, sont responsables de l'avènement de cette nouvelle conscience. Le développement industriel a longtemps poursuivi la croissance, l'exploitation des ressources, la production de biens et le rejet de déchets sans se préoccuper des conséquences biologiques, écologiques et sociales défavorables. Ce n'est pas que les effets négatifs de l'industrie aient été totalement ignorés, mais la nécessité de produire toujours plus de biens tenait lieu de philosophie et légitimait fondamentalement ses activités. C'est la montée des nuisances, leur coût croissant pour les collectivités, le fait qu'elles atteignent des couches sociales nouvelles (et non pas seulement celles qui traditionnellement ont fait les frais de l'accumulation industrielle), leurs conséquences sur l'activité économique elle-même qui ont contribué à instaurer le débat social.

De même, ce sont les grands travaux, les grands projets qui posent le problème des ruptures des équilibres biologiques et contribuent à développer les recherches écologiques elles-mêmes. A cet égard, on peut citer l'exemple de l'important programme d'études écologiques lancé en mai 1970 par le gouvernement canadien dans le grand Nord, à la suite de la découverte de pétrole dans le delta du Mackenzie et de gaz naturel dans l'Arctique canadien. On se demande en effet si en introduisant des machines dans le milieu arctique on ne vas pas détruire l'équilibre entre le milieu physique de la toundra arctique et la vie végétale et animale sous ces latitudes. Plus précisément le but des études est triple; il s'agit de "découvrir le fonctionnement du système écologique de l'Arctique canadien, de déterminer les perturbations que le système peut supporter sans que soit détruit son équilibre biologique, enfin de limiter les perturbations provoquées par l'homme et de réduire ainsi les opérations, les coûts des opérations d'exploitations¹²."

En regard des nuisances, la *qualité de la vie* s'est d'abord définie en négatif, comme l'absence ou la réduction des nuisances. Dès lors,

il ne s'agit plus de la conquête d'une qualité de vie, comme on a pu parler de la conquête du statut social, mais de la défense d'une qualité de vie menacée par la civilisation. La difficulté bien connue de définir la qualité de la vie ne vient pas de ce que c'est un idéal subjectif et comme tous les mythes un idéal jamais atteint, elle vient essentiellement de ce que la qualité de la vie ne se définit pas par un contenu mais par ce qu'elle combat, par ce à quoi elle s'oppose. L'importance sociale qu'elle prend est à la mesure des menaces perçues. Les critères minimum de qualité de vie ne sont autres que les éléments inversés des nuisances : l'espace, l'eau pure, la qualité de l'air, de la nourriture, le calme. C'est quand des mouvements sociaux, ou des groupes sociaux, se sont emparé de la qualité de la vie qu'elle a pris une valeur positive de création culturelle nouvelle.

La conscience de la qualité de la vie comme une valeur opposable, si l'on peut dire, à l'impératif industriel s'est étendue à la vie industrielle elle-même. La qualité de la vie de travail est remise en cause. Ainsi, la prise de conscience des nuisances de la société industrielle s'est étendue à une mise en question de l'organisation du travail, des conditions de travail, et en définitive du travail industriel lui-même.

2. Les indicateurs objectifs ou subjectifs de la qualité de vie

A vouloir définir la qualité de vie, on tombe presque inévitablement dans les difficultés d'une définition des besoins sociaux : soit on s'en tient à des conditions minimum de qualité de vie, soit on cherche à aller plus avant et n'est-on pas alors immédiatement amené à utiliser une approche technocratique ? Les besoins étant corrélatifs du mode de vie, on est en effet amené à considérer des modes de vie donnés par l'orientation actuelle du développement économique et à en faire la projection pour l'avenir. On peut se demander si la sociologie de la qualité de la vie peut échapper à ce cercle technocratique.

Une critique des méthodes d'investigation s'avère ici indispensable. En constatant que le choix d'indicateurs objectifs des besoins sociaux est inopérant pour mettre en évidence les besoins nouveaux, on est tenté de faire appel à la subjectivité des individus. Mais une telle approche subjective est-elle capable de nous révéler autre chose que ce que l'on aurait pu déduire d'une connaissance des situations objectives ? N'a-t-elle pas pour effet, en confirmant les résultats déjà acquis, de masquer leur signification et de nous réintroduire,

insidieusement cette fois, dans ce cercle technocratique auquel elle prétendait échapper ?

Certains auteurs ont postulé que les indicateurs objectifs de bien-être (revenu par tête, nombre de voitures par tête, taux de sous-emploi, nombre de mètres carrés de logement par tête, densité urbaine, mètres carrés d'espaces verts par habitant, taux de délinquance, taux de conflit, temps de transport, temps de loisirs, taux de consommation culturelle, etc.), pour non négligeables qu'ils soient, étaient insuffisants à prédire la qualité de la vie du moins telle qu'elle est ressentie subjectivement par les populations. Ainsi les critères de la qualité de la vie seraient plus subjectifs, chaque groupe social, chacun à la limite, pouvant établir sa propre hiérarchie de critères suivant ses préférences, ses traditions, son mode de vie.

On ferait donc un progrès en passant les indicateurs sociaux objectifs de la qualité de la vie dans la mesure où l'on s'éloignerait d'une "technocratie des besoins" pour s'enquérir de l'avis et des choix des populations. On peut se demander toutefois si ce pas est vraiment décisif et si l'investigation de la qualité de la vie perçue n'est pas entachée des mêmes carences, ne conduit pas aux mêmes erreurs culturelles, même à plus de difficultés encore que les critères objectifs.

Dans le cas des indicateurs subjectifs, les éléments du bien-être ne seront plus établis *a priori*, à partir d'éléments dictés par la culture dominante ou un mode de vie supposé le meilleur, mais on pourra tenir compte des modes de vie différenciés des subcultures et même des aspirations particulières des populations. Dans des pays où les modes de vie sont très différenciés, ces précautions paraissent évidemment nécessaires.

Cependant la difficulté des subcultures à définir leurs besoins vient de ce qu'elles sont devenues des cultures de transition vers une culture dominante : la campagne a longtemps imité la ville. Souvent aussi les cultures dominées, les subcultures minoritaires ont une position sociale défensive qui tend à les rendre plus conservatrices qu'innovatrices. Par contre la culture dominante, qui possède les moyens d'innovation, produit une polarisation des autres modes de vie. La société industrielle et urbaine a polarisé et même absorbé peu à peu d'autres modes de vie. C'est pourquoi, hormis le cas des subcultures qui ont pu se garder comme cultures originales par l'isolement ou à l'aide de formes diverses de séparatisme culturel, l'enquête

d'opinion sur des besoins subjectifs va corrélérer avec les résultats des mesures objectives de la qualité de la vie.

Les indicateurs perçus de la qualité de la vie corréleront généralement avec les indicateurs objectifs du bien-être¹³, du moins à l'intérieur d'un système social, c'est-à-dire à l'intérieur d'un système de valeurs et de rationalité. Dans un certain système de consommation, l'enquête d'opinion reflète "ce qui est généralement admis comme facteur de qualité de la vie." Plus la société est intégrée, plus le champ d'investigation est déterminé, plus il y a corrélation. On tend vers une échelle unique d'indicateurs; seule la place des individus et des groupes sur l'échelle de statut va faire varier leurs besoins et leur consommation. Avec des critères subjectifs, il y a place en principe pour des subcultures diversifiées. En fait, ils restent inefficaces dans la mesure où les subcultures sont polarisées par une culture dominante et dans la mesure où l'enquête subjective ne donne pas les moyens de sortir d'un système de rationalité.

La méthode ne semble pas capable de faire surgir les identités culturelles spécifiques, les clivages, les inquiétudes, les conflits qui se multiplient concernant la qualité de la vie, car précisément ces conflits sont le fait d'une certaine rupture de rationalité avec la société industrielle.

Il est significatif qu'une méthode dont le principal intérêt serait de mettre au jour des différences culturelles pour une meilleure connaissance des structures perceptives de la qualité de la vie aboutisse à dégager un modèle quasi unique et stéréotypée d'idéal de vie. L'étude de Cantril (1967) menée dans treize pays dégage, selon F.M. Andrews, "une remarquable similarité de structure perceptive des critères de qualité de la vie dans les différents pays".

A la limite, la qualité de la vie ne pose pas le problème des besoins, mais celui de l'identité culturelle. Certains mouvements locaux ou régionaux parlent volontiers de vocation régionale ou locale pour s'opposer à un nivellement culturel. Si l'on traite les problèmes du sous-développement en termes de besoins, on les traite en termes d'industrialisation, d'urbanisation et par conséquent de nivellement dans une rationalité, celle de la société industrielle.

Si donc l'on bâtit une enquête subjective des besoins, il ne faut pas s'attendre à sortir du modèle culturel dominant. L'enquête sur les besoins ne peut donc méthodologiquement trouver son utilité

qu'à l'intérieur d'un système normatif de mode de vie. Si le but de l'enquête est de saisir l'inadéquation sociale ou les difficultés créées par le mode de vie, alors l'enquête sur les besoins est inadéquate.

Ce propos peut être illustré facilement par le problème de qualité de vie posé par l'automobile dans les zones urbaines. Chacun a besoin d'une automobile, ne serait-ce que pour travailler. L'automobile n'en crée pas moins des nuisances et des réactions vives des populations contre elle ou contre les voies de circulation toujours nécessaires en plus grand nombre. On peut dire que c'est précisément ce besoin toujours croissant de l'automobile dans le mode de vie urbain qui pose les problèmes collectifs de circulation et de nuisance. Il y a donc incompatibilité (ou contradiction) entre la détermination des besoins par la progression du développement et les choix de modes de vie.

Cette voie de mesure subjective de la qualité de la vie pose donc d'importants problèmes méthodologiques; on peut même se demander si, dans beaucoup de cas, elle ne mène pas à une impasse et cela à plusieurs niveaux :

Premièrement dans une société fortement hiérarchisée, le strict respect des besoins ressentis est à l'opposé des chances offertes à tous. Les besoins perçus, les aspirations sociales dans une société hiérarchisée sont relatifs au niveau atteint ou à la position dans l'échelle sociale. Les besoins ressentis ou les exigences exprimées vont être plus importants, plus diversifiés dans les couches privilégiées. L'analyse subjective ignore le mécanisme par lequel s'explique cette étroite relation entre la position dans la hiérarchie sociale et l'expression d'exigences plus ou moins élevées. Dans cette mesure même, cette méthode subjective qui se présente comme une forme de démocratie scientifique est à dénoncer comme génératrice de conservatisme social, elle tend en effet à perpétuer les inégalités et les injustices sociales tout autant que les privilèges. Elle admet implicitement une reproduction de la hiérarchie sociale. Cette argumentation a déjà fait scandale dans le domaine culturel, notamment lorsque certains ont pu de bonne foi avec leur méthode affirmer que les classes supérieures avaient des besoins supérieurs, plus d'argent leur étant nécessaire pour éduquer leurs enfants dont ils souhaitent faire des cadres supérieurs, alors que les classes inférieures, aux ambitions d'ordinaire plus modestes, auraient en ce domaine des besoins moindres. On voit nettement ici le supposé d'une reproduction de classe basée sur de purs phénomènes "psychologiques". La même

argumentation conduit à considérer que les catégories les plus défavorisées, les femmes O.S. par exemple, du fait qu'elles expriment moins d'exigences quant à l'intérêt du travail, puisqu'elles "acceptent de faire des travaux non qualifiés", seraient moins sensibles par nature à la monotonie du travail. Faux naturalisme qui fait fi des conditionnements sociaux.

Ici il faut faire une place, et peut-être dénoncer les études de satisfaction qui relèvent d'un empirisme naïf ignorant les mécanismes psycho-sociologiques pourtant connus de longue date des études plus fondamentales. On y apprend par exemple que des gens qui ont un revenu relatif inférieur mais appartenant à des minorités se montrent plus satisfaits de leurs revenus que leurs homologues à revenu supérieur appartenant à la majorité. En bref, il n'y a pas de corrélation entre les conditions objectives et les niveaux subjectifs de satisfaction¹⁴. Oubliant que la satisfaction est relative aux attentes, elles-mêmes fonction de la situation perçue et du niveau déjà atteint, oubliant l'importance théorique des systèmes référentiels, leurs résultats ne font que confirmer des phénomènes connus ... à la limite ils nous renseignent plus sur le fonctionnement des mécanismes psychologiques que sur la qualité de la vie¹⁵. Cependant, manquant leur but, elles agissent en trompe-l'oeil et peuvent être un alibi pour un statu quo ou pour des décideurs en quête de légitimation sociale. En outre, il faut noter que les études de satisfaction font appel à un système de référence très individualisé, alors que la notion de qualité de la vie renvoie à un système de référence plus général, celui des conditions sociétales de la qualité de la vie.

Deuxièmement, on ne peut en effet se poser le problème de l'appréhension de la qualité de la vie sans se demander quel est le processus de création des modes de vie et des besoins sociaux.

Dans nos sociétés développées, les modes de vie sont réglés, rythmés, conditionnés par la vie de travail : les modes de production, l'organisation du travail, la durée du travail, les modes de consommation, la rationalité même de la société industrielle. La plupart des besoins ressentis pour l'amélioration de la qualité de la vie seront en concordance avec cette société industrielle et les modes de vie qu'elle produit. Les besoins de voiture, de vacances, de routes, de crèches, etc., peuvent être considérés comme les conséquences du développement industriel et de la civilisation du travail. Tant que cette société industrielle est considérée comme pourvoyeuse de qualité de la vie, tous les besoins nouveaux correspondent à un progrès social. A partir

du moment où les besoins qu'elle produit sont dus aux nuisances qu'elle engendre, ces besoins sont à juste titre considérés comme des effets négatifs de production négative, c'est-à-dire comme des conflits.

On aura besoin de toujours plus de vacances si la vie quotidienne n'est plus supportable sans trêve : on aura besoin de toujours plus de routes parce que les phénomènes de concentration urbaine les saturent et que la création de voies urbaines nouvelles accroît la concentration. Il est possible qu'en zone urbaine, l'insonorisation des appartements devienne un véritable besoin et par conséquent un indicateur subjectif de qualité de la vie, mais ceci n'est que le substitut offert pour répondre à un besoin plus fondamental de calme et les habitants d'appartements insonorisés pourront très bien continuer à rêver de fenêtres qui s'ouvrent sur un parc et à sentir le poids des contraintes de la densité urbaine.

Pour que l'investigation subjective soit crédible, il serait donc nécessaire qu'elle sorte des situations acquises, qu'elle propose des alternatives nouvelles, c'est-à-dire qu'elle se place dans des hypothèses utopiques ou imaginaires. Mais une telle méthode se heurterait aux mêmes phénomènes sous-jacents à la relation constatée entre la hiérarchie des positions sociales et la hiérarchie des besoins qui s'expriment; ceux-ci restent dépendants du champ d'expérience des individus. L'alternative utopique est d'autant mieux acceptée par les individus que leur champ d'expérience est lui-même plus riche ou plus diversifié. Comment rompre ce cercle vicieux dans lequel l'analyse subjective reste enfermée ? Dans une époque où la nouvelle prise de conscience de l'importance de la qualité de la vie a trouvé son origine dans une remise en cause de la société industrielle comme système de valeurs sociales et mode de vie, une investigation qui s'enfermerait dans la situation créée par les orientations du développement passerait à côté des problèmes posés. Si l'on souhaite ne pas éluder ces remises en question, il n'est pas nécessaire de chercher des méthodes pseudo-scientifiques, il n'est que d'étudier les mouvements sociaux qui en sont en quelque sorte des indicateurs naturels.

Troisièmement enfin, dans le domaine de la qualité de la vie, les indicateurs subjectifs sont souvent insuffisants pour prévoir l'ensemble des besoins collectifs. Il n'y a pas de passage automatique des besoins individuels ressentis à l'organisation d'une ville. L'expression des besoins individuels à l'égard de la ville, par exemple, est très relative au champ de la responsabilité accordée au citoyen. Ainsi, dans

une enquête lancée auprès des habitants d'une zone pavillonnaire pour connaître les besoins qu'ils avaient et que la commune pourrait satisfaire, 80 % des réponses portaient sur l'amélioration du trottoir devant chez eux. Dans une société où l'organisation urbaine n'est pas traditionnellement du ressort du citoyen moyen, la majorité des réponses est centrée sur l'environnement immédiat ou sur ce qui porte atteinte à la vie privée. Les aspects collectifs de l'organisation de la vie sociale ne sont perçus qu'à la mesure du champ de responsabilité que s'accorde le citoyen.

Il n'est pas nécessaire sans doute de s'étendre sur tous les faux-semblants de l'enquête subjective, maintenant admis par tous, il fallait toutefois les signaler dans un domaine où les méthodes d'approche sont encore peu développées et donc en proie à toutes sortes de facilités, d'illusions et de fausses certitudes.

Bien que l'interprétation des facteurs objectifs de la qualité de la vie ne soit pas simple ni exempte d'arbitraire, la méthode objective est peut-être moins mauvaise parce que moins trompeuse que les méthodes dites subjectives. Les indicateurs positifs comme la qualité de l'eau, de l'air, le pourcentage d'espaces verts, le temps de trajet quotidien du travailleur, les conditions de travail dans l'atelier sont des éléments mesurables, comparables, et par conséquent révisables.

Les indices négatifs de la qualité de la vie comme le *turn-over*, l'absentéisme, les conflits du travail dans l'entreprise, les mouvements de défense du cadre de vie dans les villes, les taux de délits dans les concentrations urbaines exigent certes une interprétation parfois difficile. Mais ces symptômes ont le mérite de révéler une inconnue, ils brisent le cercle d'une conception technocratique de la satisfaction des besoins. Ils révèlent que la qualité de la vie est une création sociale continue à tous les niveaux de responsabilité collective et qu'elle ne peut être circonscrite par une conception de la satisfaction passive de besoins conditionnés et prévisibles.

La société industrielle engendre des besoins qu'elle ne peut satisfaire, des besoins "transcendants", selon le mot de Marcuse, car ils sont excentrés, excentriques par rapport à l'évolution de la société industrielle.

3. Pour une épistémologie des indicateurs objectifs de la qualité de la vie.

Le développement de grandes enquêtes sur la qualité de la vie qui se veulent universelles et comparatives, ainsi que les recherches sur les indicateurs sociaux objectifs ont montré que ceux-ci sont à la fois potentiellement infinis et mal connus.

Ils sont *infinis* ce qui pose inévitablement le problème de leur sélection, et celui, sinon des limites, du moins de la *spécificité* de la notion de qualité de la vie.

Ils sont mal *connus*, au sens que pour beaucoup d'entre eux, il est difficile de juger s'ils sont des indicateurs *positifs* ou *négatifs* de la qualité de la vie.

Pour éclaircir ces problèmes, nous poserons trois questions dont certaines rejoignent des critiques ou inquiétudes déjà exprimées par plusieurs auteurs, ces réflexions n'ayant d'autre but que de tenter de mieux définir un objet de recherche.

1) Les indicateurs objectifs de la qualité de la vie ont-ils un sens univoque et universel ou bien sont-ils relatifs et conflictuels ?

2) Quelle est la spécificité de la notion de qualité de la vie ? Comment elle se distingue de l'idéal individuel ou moral ?

3) Les indicateurs objectifs de la qualité de la vie étant des instruments technocratiques de décision, à partir de quelles limites participent-ils à une forme d'utopie rationaliste ?

1. Les indicateurs sociaux de la qualité de la vie sont-ils universels, c'est-à-dire les mêmes quel que soit le niveau de développement, univoques, c'est-à-dire, ayant le même sens quelles que soient les circonstances, uniques, ou structurellement différenciées ?

Si l'on peut admettre que les conditions élémentaires de la vie biologique sont les mêmes pour tous (l'eau, l'air, la nourriture, l'espace) il n'en est pas de même des indicateurs qui touchent au développement. La concentration urbaine peut être un indicateur de la qualité de la vie : le village ou la ville sont l'indice d'un certain niveau d'organisation collective et d'un certain niveau de développement. Cependant à partir d'un certain seuil la concentration devient source de nuisances, et elle peut devenir un indicateur négatif de la qualité de vie tout en restant un indice de développement. De plus, la concentration urbaine n'est pas toujours corrélative du niveau de

développement, on sait que dans bien des villes du monde la concentration urbaine s'accroît constamment sans que pour autant les autres indices de développement (emploi, services de santé) suivent.

Sans s'étendre sur cet exemple, il s'avère qu'il serait élémentaire pour notre propos :

a) de distinguer les critères de développement des indices de nuisances du développement. Ce que l'on veut signifier ici c'est que si l'on admet une échelle unique de qualité de vie allant du sous-développement au surdéveloppement ... ceci revient à réifier le développement comme une progression positive et continue de la qualité de la vie, alors que précisément la notion de qualité de la vie est née comme un point de référence pour des choix de développement, ou pour en désigner les effets négatifs.

b) de considérer que le sens des indices n'est pas absolu mais souvent relatif à d'autres indices. D'où la nécessité de définir ou de considérer des ensembles d'indicateurs cohérents et significatifs.

Un autre aspect de la différenciation des indices concerne les formes de différenciation structurelle liées à différents facteurs, mais notamment aux différences et inégalités entre les groupes sociaux. Rarement les économistes qui construisent des modèles de comportement ou de préférence s'attardent à chercher les différences structurelles, car ce que l'on cherche à construire c'est un modèle de rationalité économique général, en vue de prendre une décision unique. Mais, si l'on considère que les modèles de rationalité ou de préférence se différencient par groupes sociaux par exemple¹⁶, alors l'équation générale ne va s'appliquer vraiment à aucun groupe particulier, de plus l'écart entre le modèle général et une population concrète ne devra pas être interprété en terme de résidu, c'est-à-dire traité en introduisant de nouveaux facteurs mais en tenant compte de la différenciation structurelle.

En fait, le manque de différenciation structurelle dans les études de planification n'est pas fortuit, ni le fait d'une carence des chercheurs. La différenciation structurelle est conflictuelle, elle fait apparaître que dans un problème commun l'affectation de l'espace ou le choix d'une voie de transport il y a compétition entre les différents groupes sociaux ou différents utilisateurs qui ont des profils d'utilisation de l'espace différents.

Les modèles de comportement rationnel et unifié procèdent d'une utopie rationaliste (professionnaliste pourrait-on dire), mais

aussi participe d'une conception de la démocratie consensuelle unanime alors que la décision est toujours au moins pour une part polémique.

2. Quel est le sens spécifique de la qualité de la vie ? Est-elle une notion psychologique, morale ou sociologique ? Ou quels sont les critères de jugement dont nous disposons pour sélectionner les indicateurs ?

Storrs McCall (in *Philosophica* n° 25) introduisant son article posait la question suivante : "Is a climbing divorce rate, for example, indicative of high or low QOL ?" A cette question, je serais tentée de répondre ceci : pour juger de cette question, il conviendrait de connaître les raisons sociologiques de cet accroissement des taux de divorces. Si cet accroissement peut être considéré comme une libération de la liberté individuelle à l'égard des normes contraignantes imposées par des conditions sociales déterminées, on peut dire qu'il y a levée de conditions sociales contraignantes. S'il s'avère par contre que le taux de divorce va croissant en raison d'une désagrégation familiale due à l'aggravation des conditions de vie (chômage, conditions de logement), on peut dire alors qu'il est un indice de la dégradation de la qualité de la vie. Il se peut évidemment que l'accroissement des taux de divorce n'ait rien à voir avec la qualité de la vie.

Si le taux de délinquance dans certaines grandes villes a à voir avec la qualité de la vie, ce n'est pas seulement parce que des vols ou des crimes y sont commis (et que la sécurité est une des premières conditions de la qualité de la vie), mais aussi parce que aux yeux des populations ils sont révélateurs que quelque chose ne va pas dans l'organisation sociale et que l'Etat est de toute façon responsable de l'un et l'autre fait. La délinquance est elle-même un phénomène sociétal et de ce point de vue non assimilable au crime passionnel par exemple.

Ces réflexions reviennent à proposer que la notion de qualité de la vie est une notion non seulement sociologique mais en dernier ressort technocratique. Elle est circonscrite par ce sur quoi l'Etat ou les décideurs en général peuvent agir : elle concerne les conditions sociétales de la vie¹⁷. Même si celles-ci sont extensibles et pas faciles à définir, il y a là une limite qui fait que la qualité de la vie n'est pas assimilable à n'importe quel bonheur ou bien-être individuel. C'est pourquoi les indicateurs de la qualité de la vie n'intéressent vraiment que les planificateurs et décideurs qui souhaitent agir en faveur de la

qualité de la vie ou du moins d'une façon qui soit reconnue comme telle.

3. Où s'arrête la fonction des indicateurs sociaux ?

A supposer que l'on en ait la maîtrise, les indicateurs sociaux de la qualité de la vie sont des instruments qui intéressent en tout premier lieu la planification soit qu'ils éclairent la décision à prendre par l'examen d'une situation de fait, soit qu'ils indiquent des seuils qui sont atteints, soit qu'ils constituent des moyens de contrôle des politiques proposées ou déjà appliquées.

Il semble qu'il faut admettre que le concept de qualité de la vie englobe toutes les conditions de la vie où l'Etat peut agir ... Il y a là une délimitation du concept de qualité de la vie qui en fait un concept essentiellement moderne lié au développement des moyens collectifs d'organisation sociale et de la liberté de choix que celui-ci autorise.

Si l'on se tourne du côté des populations et des mouvements sociaux en faveur de la qualité de la vie qui sont sensés en être l'émanation, la naissance du concept de qualité de la vie est le signe d'une volonté de contrôle des décisions et du choix des "décideurs".

Dans un monde de plus en plus "construit", de plus en plus organisé où les modes de vie sont canalisés et les espaces de liberté de plus en plus restreints, le concept de qualité de la vie devient un concept de référence pour *contrôler* la technocratie, ou plus largement les choix de développement, ou encore pour tenter de reconquérir une part d'*autonomie* dans les modes de vie.

Ainsi, il faut admettre que si l'investigation scientifique des indicateurs sociaux peut éclairer la décision, la décision reste une décision politique. Espérer que la scientificité des indicateurs sociaux de la qualité de la vie pourrait aboutir à des choix totalement rationnels relève soit d'une utopie de facilité (on pourrait gouverner, décider à l'aide de quelques voyants lumineux scientifiquement choisis), soit d'une utopie rationaliste (où la bonne décision serait rationnellement déterminée à l'intérieur d'un seul système de rationalité).

Le choix des critères et leurs poids ne font pas le consensus : le choix des critères est conflictuel, l'éclairage de la décision laisse

entière la responsabilité politique. Là probablement s'arrête l'investigation scientifique pour laisser place au choix politique. Des formes de démocratie pourraient être trouvées au niveau du choix des critères, mais cela ne ferait que reporter la bataille politique du niveau décisionnel au niveau des indices.

*Centre de Recherches en Sciences Sociales du Travail
Université de Paris-Sud*

NOTES

*L'argumentation des deux premières parties de cet article est basée sur l'ouvrage de Michelle Durand et Yvette Harff, *La qualité de la vie*, Mouton, 1977.

¹ *Encyclopedia universalis*, p. 311—313.

² "The Portable War Memorial, Environment", par Edward Kienholz, 1968.

³ Oeuvre collective d'architectes : Michel Andrault, Pierre Parat, et de sculpteurs : Augustin Cardenas et Gérard Singer.

⁴ *Encyclopedia universalis*, loc. cit.

⁵ Bertrand de Jouvenel, in *Analyses et prévisions*, septembre 1970.

⁶ "...lorsqu'il a fallu définir les nuisances et régler les formes de l'autorisation Rey Band", *Revue des deux mondes*, janvier 1863, p. 384.

⁷ Loi du 1917 "sur les établissements dangereux, insalubres et malcommodes".

⁸ Jurisprudence générale, 1973, Cour de cassation, chapitre 3, 25 octobre 1972.

⁹ 1303, *Revue trimestrielle de droit civil*, 1971, p. 673, Obs. Bredin.

¹⁰ Les seuils de concentration de produits toxiques considérés comme tolérables en milieu de travail sont sensiblement plus bas en U.R.S.S. qu'aux U.S.A. et plus bas aux U.S.A. que dans la plupart des pays d'Europe occidentale.

¹¹ In *Analyses et prévisions*, septembre 1970, p. 518.

¹² Voir l'article paru dans *Canada aujourd'hui*, octobre 1972, repris

par *Parallèle*, 48, janvier-février 1973, p. 3.

¹³ Frank M. Andrews, "Social indicators of perceived life quality", communication au 8e Congrès de sociologie, Toronto, 1974, Institute for Social Research, University of Michigan.

¹⁴ Voir à ce sujet le bilan détaillé de ces études publié par J. P. Huttamn et J. N. Liner "Les indicateurs économiques et sociaux de la qualité de la vie". *Travail et Société*, Genève, n° de janvier, vol. 3, n° 1.

¹⁵ On peut se demander si ces ignorances ne sont pas dues au fait que la plupart des grandes enquêtes de ce type sont commanditées auprès des économistes et non pas auprès de sociologues.

¹⁶ Cf. la critique de J. Dreyfus "L'essentiel et le résidu. Le cas de la planification urbaine", *Consommation*, juillet-septembre 1974, n° 3, p. 24.

¹⁷ Ces propositions paraissent d'ailleurs s'accorder avec la définition donnée par Storrs McCall pour qui "The QOL consist in the availability throughout a society of the general happiness requirements".